



## **Fonds régions et ruralité**

### **Volet 2**

**Rapport annuel d'activités  
1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024**

Déposé au conseil du 12 février 2025 pour adoption

## Mise en contexte

---

Dans le cadre de l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) signée avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en mars 2020, la MRC de Drummond a pour mandat de favoriser le développement local et régional sur son territoire. Elle doit affecter la partie du Fonds qui lui est destinée pour :

- La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir les partages de service;
- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;
- Le soutien au développement des communautés rurales.

Conformément à ladite entente, le conseil de la MRC de Drummond est tenu d'adopter, annuellement, des priorités d'intervention.

La MRC souhaite répondre adéquatement à son rôle et à ses responsabilités en s'assurant d'arrimer ses priorités d'intervention avec les priorités du conseil adoptées en 2023 et avec sa politique de développement – Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond, adoptée en 2020 et intégrée à la politique de soutien aux projets structurants et aux entreprises. La politique de développement a été révisée par le conseil le 15 mars 2023 pour s'adapter aux nouvelles réalités de la société, alors que le besoin de financement aux organismes augmente sensiblement. La politique est disponible sur le site de la MRC :

<https://www.mrcdrummond.gc.ca/wp-content/uploads/2023/06/Politiques-FRR-volet-2.pdf>

### **Priorité 1 : Planification de l'aménagement du territoire, incluant le développement de la zone agricole**

*Initier et participer à l'élaboration d'une stratégie de développement durable du territoire avec les municipalités et les partenaires du milieu*

La MRC assure la mise en œuvre de son **schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)**, en vigueur depuis le 25 juillet 2017 et veille au maintien de sa mise à jour. Un guide pour les modifications au SADR a été réalisé en 2023 et le service de planification et de gestion du territoire a amorcé en 2025 sa révision. Ledit service accompagne par ailleurs les municipalités dans leurs exercices de concordance et de conformité au SADR, qui sont adaptés aux besoins de ces dernières selon les lois ainsi que dans différents projets d'aménagement du territoire. Le service suit également les dossiers d'actualité en lien avec la gestion de son territoire.

La MRC a amorcé en 2024 l'élaboration de la deuxième mouture de son **Plan de développement de la zone agricole (PDZA)**, qui en était à sa huitième année de mise en œuvre. Trois forums de proximité se sont déroulés en mars 2024, répartis dans différents secteurs du territoire de la MRC pour une meilleure accessibilité et pour favoriser une plus grande participation. La tenue des forums a donné le ton au sommet

qui a lieu le 18 octobre 2024. Après le sommet, le comité de travail a travaillé à la proposition d'un plan d'action qui sera intégré au PDZA, dont l'adoption par le conseil de la MRC est prévue au printemps 2025.

Rappelons que le PDZA est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole de la MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Son contenu s'appuie sur les caractéristiques et les particularités du territoire de la MRC ainsi que sur les activités qui s'y déroulent. Complémentaire au schéma d'aménagement et de développement de la MRC, il peut notamment contribuer au développement de l'agriculture et des activités connexes tout en améliorant la qualité de vie dans les collectivités concernées

La MRC a adopté son **Plan régional des milieux humides et hydriques naturels (PRMHHN)** le 11 octobre 2023. Fruit d'un long travail d'analyse, de partage de connaissances et de concertation régionale, le PRMHHN s'inscrit dans la continuité des gestes posés par la MRC en matière de protection et de conservation, notamment avec la révision du schéma d'aménagement et de développement et l'adoption du règlement régional relatif au contrôle du déboisement. L'approbation de la conformité par le ministère a été obtenue le 5 février 2024 et la mise en œuvre du plan d'action a été amorcée immédiatement après.

Bénéficiaire	Projet	Coût du projet	Contribution FRR
MRC de Drummond	Mise en œuvre SADR (ressource)	66 000 \$	40 000 \$
	Mise en œuvre PDZA (ressource)	75 000 \$	45 000 \$
	Mise en œuvre PDZA (actions)	21 990 \$	10 000 \$
	Mise en œuvre PRMHHN (ressource + actions)	110 000 \$	54 000 \$
<b>Total</b>			<b>149 000 \$</b>

## **Priorité 2 : Développement du parc régional de la Forêt Drummond**

En avril 2020, la MRC a créé le parc régional de la Forêt Drummond conformément aux règles édictées par le MAMH. En février 2021, le conseil adoptait le plan directeur 2020-2030 du parc régional. Ce plan directeur vise notamment l'amélioration de l'offre d'activités de plein air, une reprise de façon durable de l'aménagement forestier et la préservation des milieux naturels distinctifs du territoire.

En 2024, la MRC a signé une entente avec Plein air Drummond concernant la gestion et la prise en charge de l'entretien des réseaux du Parc régional. L'acquisition de lots et la gestion du parc sont supportées en partie par le volet 2 du FRR.

Avec l'aide financière du volet « Signature innovation », plusieurs projets ont été mis en œuvre tel que : un mandat octroyé pour des travaux de caractérisation et diagnostic de l'état des sentiers, l'acquisition de terrains avec la ville de Drummondville et Hydro-Québec ainsi que l'aménagement d'un réseau de sentiers de vélo de montagne. Ce volet « Signature innovation » a permis à la MRC d'obtenir près de 2 M\$ à investir dans le développement du parc régional.

Bénéficiaire	Projet	Coût du projet	Contribution FRR
MRC de Drummond	Acquisition & gestion Forêt Drummond	336 924 \$	142 000 \$
<b>Total</b>			<b>142 000 \$</b>

### **Priorité 3 : Service d'évaluation foncière**

*Développer des services de haute qualité en fonction des besoins et des particularités de chacune des municipalités.*

Le conseil de la MRC a procédé en février 2023 à l'adoption de priorités stratégiques 2023-2026, dont la mission et la vision sont :

- Mission : Tournée vers le développement et le soutien aux municipalités membres tout en assumant de manière intégrée et optimale sa nouvelle responsabilité en développement local et régional.
- Vision : Une culture de performance et d'amélioration continue.

Dans cette optique, l'équipe de la MRC effectue annuellement un sondage de satisfaction auprès des municipalités afin de mieux répondre à leurs attentes et besoins, plus particulièrement pour les services suivants : service d'évaluation foncière, service d'inspection en bâtiment et environnement, développement des communautés et planification et gestion du territoire. Par ailleurs, les ateliers de travail bisannuels, redémarrés au printemps 2022, visent à assurer une meilleure communication de l'information auprès des directeurs généraux des municipalités locales. En 2024, la MRC de Drummond a poursuivi sa tournée vers l'avenir et la collaboration avec les municipalités qui la composent, en intégrant de nouveaux outils de communication.

### **Priorité 4 : Gestion des cours d'eau**

*Assumer les responsabilités dans la gestion des cours d'eau*

La *Loi sur les compétences municipales (LCM)*, entrée en vigueur en janvier 2006, attribue aux municipalités régionales de comté (MRC) la compétence exclusive en matière de cours d'eau, tel que défini dans les articles 103 à 110 de la LCM. Cette compétence s'applique sur les cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine.

La MRC a le devoir légal de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des biens et des personnes. Elle supporte aussi les municipalités dans l'application de la réglementation de la MRC et dans les tâches relatives aux cours d'eau.

En 2024, la MRC a poursuivi ses activités régulières relativement aux projets, ententes et support aux municipalités. Un mandat a été octroyé pour un accompagnement juridique du service de gestion des cours d'eau dans la mise à jour du règlement sur l'écoulement des eaux et de la Politique de gestion des cours d'eau. Un autre mandat a aussi été octroyé pour la préparation d'un avis technique pour l'établissement d'une grille décisionnelle sur les travaux d'entretien des cours d'eau permettant aux gestionnaires de cours d'eau de faire

une évaluation objective, équitable et scientifique des demandes d'entretien déposées. L'équipe de gestionnaires de cours d'eau poursuit également sa collaboration avec le GARAF et le MFFP au projet « d'entretien des cours d'eau et impacts sur la biodiversité aquatique » et développe des méthodes et outils pour l'amélioration des bonnes pratiques en bandes riveraines.

Bénéficiaire	Projet	Coût du projet	Contribution FRR
MRC de Drummond	Gestion des cours d'eau	Aucun montant attribué à cette priorité en 2024	0 \$
<b>Total</b>			<b>0 \$</b>

**Priorité 5 : Soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services**

La MRC rend disponibles ses services pour accompagner les municipalités locales dans leurs responsabilités. L'embauche, en 2024, d'une conseillère au développement des communautés a permis une bonne gestion des appels de projets du Fonds de la ruralité et du FASO. Plusieurs projets ont été soumis et confirmés financièrement.

L'embauche, en 2024, d'une deuxième conseillère en développement des communautés a permis de poursuivre le programme MADA en support aux municipalités. Un nouveau comité de suivi des plans d'actions a été nommé par résolution du conseil de la MRC.

L'archiviste de la MRC a permis, en 2024, de poursuivre la numérisation des dossiers cours d'eau des municipalités locales, la poursuite des rencontres et actions du CAIPRP en respect de la loi ainsi que le déclassé annuel et d'une gestion responsable des documents papier. La structure SharePoint a été créée et la mise en place d'un système documentaire numérique et la standardisation des outils technologiques a ainsi été poursuivie.

Le schéma de couverture de risques en incendie a été révisé et transmis au ministère de la Sécurité publique pour approbation en juin 2024 et attesté en juillet 2024.

Bénéficiaire	Projet	Coût du projet	Contribution FRR
MRC de Drummond	Agent culturel (ressource)	72 283 \$	35 000 \$
	Développement des communautés (ressource)	65 000 \$	30 000 \$
	Agente environnement	45 000 \$	25 000 \$
<b>Total</b>			<b>90 000 \$</b>

**Priorité 6 : Soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie au développement des communautés**

*Poursuivre la mobilisation de la communauté de la MRC avec les outils en place (Fonds de la ruralité, FASO, Fonds culturel, etc.)*

La MRC de Drummond, par le biais du fonds d'aide et de soutien aux organismes (FASO), peut soutenir des organismes du milieu ayant des projets favorisant la mobilisation des communautés et le soutien à la

réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines sociaux, culturels, économiques et environnementaux. Le comité d'analyse et de financement est responsable de la gestion de ce fonds et du respect de la politique associée.

Voici la liste des projets soutenus par le **Fonds d'aide et de soutien aux organismes** durant l'année 2024 :

Bénéficiaire	Projet	Coût du projet	Contribution FRR
Fondation Sainte-Croix/Heriot	Rénovation de 5 chambres de fin de vie	23 464 \$	8 000 \$
Intro Drummondville	Dans mes pas	3 585 \$	1 585 \$
Centre Normand-Léveillé	Le sous-bois des lanternes	27 370 \$	6 740.60 \$
Centre d'action bénévole	Embellissons notre CAB	231 231 \$	8 000 \$
Carrefour d'entraide Drummond	Cuisine collective	55 710 \$	4 000 \$
Espace Rivier	Projet Impact 2024	21 936 \$	8 000 \$
Corporation de développement Drummond (Table de concertation des aînés)	Journée internationale des aînés	11 032 \$	5 025 \$
Parrainage civique Drummond	Réaménagement extérieur	5 039 \$	2 520 \$
Appartenance Drummond	Informatisation de l'organisme	11 350 \$	5 675.06 \$
<b>Total</b>			<b>49 545.66 \$</b>

*Poursuivre l'accompagnement offert aux milieux ruraux dans les projets structurants pour leur développement.*

La MRC offre un accompagnement ponctuel aux municipalités et organismes afin de les appuyer dans la réalisation de projets structurants pour leur milieu. Par le biais du Fonds de la ruralité, plusieurs projets se voient accorder une aide financière pour leur réalisation.

Voici la liste des projets soutenus par le **Fonds de la ruralité** en 2024 :

Bénéficiaire	Projet	Coût du projet	Contribution FRR
Saint-Majorique-de-Grantham	Amélioration centre communautaire des loisirs	50 644 \$	25 000 \$
Saint-Majorique-de-Grantham	Sentier d'hébertisme	117 607 \$	9 388 \$
Saint-Guillaume	Borne de recharge pour véhicules électriques	10 261 \$	5 131 \$
Saint-Cyrille-de-Wendover	Parc Guévremont	66 042 \$	13 669.53 \$

Sainte-Brigitte-des-Saults	Patinoire extérieure	81 253 \$	24 262 \$
Wickham	Classe extérieure	51 811 \$	25 000 \$
Wickham	Surface de Dek hockey	29 943 \$	14 971 \$
Service des loisirs de Saint-Germain-de-Grantham	Maximisation des terrains sportifs	45 571 \$	10 393 \$
Saint-Bonaventure	Terrains sportifs et patinoire	49 869 \$	24 934 \$
Fondation Roméo-Salois	Aménagement de la cour d'école	125 323 \$	2 215 \$
Saint-Guillaume	Réaménagement de la piste cyclable	55 558 \$	25 000 \$
Saint-Lucien	Aménagement du skate park	86 250 \$	25 000 \$
Saint-Eugène	Parc Lou Brouillard	56 802 \$	25 000 \$
Saint-Edmond-de-Grantham	Projet préau et patinoire	18 303 \$	9 150 \$
Saint-Félix-de-Kingsey	Projet Illumination, phase 2	38 900 \$	19 450 \$
CDSE Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village	Équipement en événementiel	53 761 \$	25 000 \$
Saint-Eugène	Un parc sécuritaire	37 170 \$	18 585.04 \$
Centre communautaire St-Joachim-de-Courval	Marché éphémère	18 220 \$	2 278.67 \$
Saint-Edmond-de-Grantham	Carrefour Art et Délice	8 303 \$	4 151.58 \$
Seigneurie de Courval	Espace vie multifonctionnel	38 736 \$	18 530 \$
<b>Total</b>			<b>327 108.82 \$</b>

### **Priorité 7 : Soutien à l'entrepreneuriat**

*Déléguer à Drummond Économique les responsabilités liées à la promotion et au soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise*

La MRC délègue, par le biais de l'entente précitée, la responsabilité du développement économique sur le territoire à la *Drummond Économique*. L'organisme, reconnu dans le milieu depuis plus de 30 ans, était déjà maître d'œuvre dans ce domaine. Drummond Économique offre donc un soutien aux 18 municipalités du territoire souhaitant avoir recours à ses services pour le développement économique et social de leur milieu. L'organisme est également mandaté pour gérer les fonds disponibles pour les entreprises de la MRC de Drummond, tels que le Fonds local d'investissement (FLI), le Fonds local de Solidarité (FLS) ainsi que le programme Accès entreprise Québec.

Voici la liste des projets soutenus durant l'année 2024 :

Bénéficiaire	Projet	Coût du projet	Contribution FRR
Drummond Économique	Animation et développement commercial	80 000 \$	11 689 \$
Drummond Économique	Accompagnement marketing numérique	80 000 \$	11 689 \$
Drummond Économique	Séances d'information sur Drummond Économique 2024-2025	4 000 \$	584 \$
Drummond Économique	Suivi des entreprises de l'incubateur 2024-2025	16 000 \$	2 338 \$
Drummond Économique	Recrutement de main-d'œuvre 2024-2025	1 625 000 \$	237 432 \$
Drummond Économique	Cellule de mentorat 2024-2025	48 000 \$	7 013 \$
Drummond Économique	Rencontre d'entrepreneurs 2024-2025	80 000 \$	11 689 \$
Drummond Économique	Symbiose industrielle	200 000 \$	29 222 \$
Drummond Économique	Présentation à des partenaires (CSDC, CIE, etc.)	3 000 \$	438 \$
Drummond Économique	Gestion des fonds FLI et FLS	10 000 \$	1 461 \$
Drummond Économique	Gestion de PAUPME	2 500 \$	365 \$
Drummond Économique	Gestion mesure STA	12 500 \$	1 826 \$
Drummond Économique	Gestion des fonds de mentorat et incubation	12 500 \$	1 826 \$
Drummond Économique	Analyse des demandes d'investissement	100 000 \$	14 611 \$
Drummond Économique	Élaboration de plan d'affaires + prévisions financières 2025-2026	20 000 \$	2 925 \$
<b>Total</b>		<b>2 293 500 \$</b>	<b>335 108 \$</b>

**Priorité 8 : Soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le domaine culturel**

Le plan triennal couvrant la période de 2023 à 2025 a été déposé et adopté au conseil du 15 février 2023. En plus des actions ponctuelles, la politique culturelle permet la signature d'ententes avec des organismes structurants sur le territoire de la MRC.

Voici la liste des organisations soutenues par le **Fonds de soutien au fonctionnement des organisations culturelles** durant l'année 2024 :

Bénéficiaire	Projet	Contribution FRR
Coop de solidarité artistique	Fonctionnement et gestion	15 000 \$
Mouvement Essarts	Fonctionnement et gestion	1 500 \$
Musée National de la Photographie	Fonctionnement et gestion	25 000 \$
Société d'histoire de Drummond	Fonctionnement et gestion	30 000 \$
Fondation Grantham pour l'art et l'environnement	Fonctionnement et gestion	16 000 \$
Maison de la culture de L'Avenir	Fonctionnement et gestion	12 500 \$
<b>Total</b>		<b>100 000 \$</b>

**Priorité 9 : Soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le domaine environnemental**

Conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le conseil de la MRC de Drummond a officiellement adopté, le 13 septembre 2023, son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2023-2030. Celui-ci est donc maintenant en vigueur et il remplace le deuxième PGMR de la MRC qui datait de 2016. La MRC a comme principal mandat de mettre en œuvre les actions prévues par le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) dans le but de favoriser l'amélioration de la gestion de nos matières résiduelles et l'atteinte des objectifs de récupération et de valorisation.

L'entente pour l'élimination des déchets avec l'entreprise Gesterra prenant fin en décembre 2023, la MRC a procédé à un appel d'offres et a octroyé un nouveau contrat à WM pour les années 2024 à 2028.

Un nouveau contrat 2024-2028 a également été octroyé pour le transbordement et le traitement des matières organiques.

La MRC de Drummond continue de soutenir financièrement sa Ressourcerie.

En 2024, avec les partenaires du milieu et les municipalités impliquées, la MRC entend participer à l'atteinte de l'objectif national en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières éliminées, endossant dans un même élan les orientations gouvernementales par l'entremise de son nouveau plan d'action.

En janvier 2024, un projet de mobilité durable a été mis sur pied par la MRC. Le projet Mobilibus vise la réduction des GES produits, démontrant une solide volonté à contribuer à la protection de notre planète.

Bénéficiaire	Projet	Contribution FRR
Drummond Économique	Projet de symbiose industrielle	50 000 \$
<b>Total</b>		<b>50 000 \$</b>

**Priorité 10 : Rayonnement de la MRC (communication et promotion)**

*Actualiser le plan de communication dans un contexte d'ajout de ressources et d'élargissement des services offerts par la MRC.*

Bénéficiaire	Projet	Contribution FRR
ARDECQ	26 <sup>e</sup> défi OSEntreprendre	750 \$
ARDECQ	Contribution annuelle ERAC 2024-2025	12 875 \$
ARDECQ	Contribution annuelle des membres	1 574.81 \$
ARDECQ	Contribution annuelle ERAC 2025-2026	12 877 \$
Corporation de Développement Communautaire Drummond Inc.	Contribution financière supplémentaire	2 000 \$
Comité régional en développement social du Centre-du-Québec	Contribution du milieu dans le cadre du projet « Mon milieu dynamique »	1 931.02 \$
Fondation du Cégep Drummondville	Contribution campagne réaménagement du cégep 1/5	10 000 \$
Loisir Sport Centre-du-Québec	Contribution soirée reconnaissance du 17 octobre 2024	500 \$
MRC Nicolet-Yamaska	Entente sectorielle de concertation régionale	3 627 \$
Office d'habitation Drummond	Entente – Favoriser la recherche d'hébergement	20 000 \$
Table des MRC	Contribution aux frais de fonctionnement de la Table	4 291.73 \$

Table des MRC	FRR – Contribution au projet développer la notoriété	15 937.05 \$
Table des MRC	ESD Contribution capacité d'accueil	39 493 \$
Table des MRC	ESD Contribution concertation 2024	29 904 \$
Table des MRC	ESD Contribution entente sectorielle bioalimentaire	16 914.36 \$
Ville de Drummondville	Programme de soutien aux athlètes, en collaboration avec la Ville	12 000 \$
<b>Total</b>		<b>184 674.97 \$</b>

### Répartition du Fonds régions et ruralité du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024

À la suite de la lecture des priorités d'intervention de la MRC de Drummond pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 ainsi que des réalisations en découlant, le portrait global de la répartition de l'enveloppe du FRR se présente comme suit :

<b>Revenus</b>	
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	984 240.00 \$
Revenus non versés à recevoir (35%, 3 <sup>e</sup> versement)	529 976.00 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>1 514 216 \$</b>
<b>Dépenses</b>	
Sommes versées projets finalisés en 2024	1 437 437.45 \$
Sommes engagées mais non versées	86 778.55 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 514 216 \$</b>